**Constitution EIRL**

**Pièces à fournir :**

* 3 [Formulaires P0](../../DOCS%20POUR%20LIEN/P0%20SAUF%20MICRO%20ENTREPRENEUR.pdf) entreprise individuelle + 3 intercalaires [PEIRL](../../DOCS%20POUR%20LIEN/IMPRIME%20PEIRL.pdf)
* 3 exemplaires originaux de la déclaration d’affectation du patrimoine signée ([modèles](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DAP.pdf))

**En cas d’affectation d’un bien immobilier**

* 3 exemplaires de l’acte notarié relatif à l’affectation du bien immobilier ou d'une partie de celui-ci

*Si le(s) bien(s) immobilier(s) sont indivis :*

* 3 exemplaires de l’état descriptif de division
* 3 copies du justificatif de publicité au Bureau des hypothèques

**En cas d’affectation d’un bien supérieur à 30 000 €**

* 3 exemplaires du rapport d’évaluation de la valeur du ou des biens immobiliers (réalisé par un notaire)
* 3 exemplaires du rapport d'évaluation de la valeur du ou des biens (réalisé par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes)

**En cas d’affectation d’un bien commun**

* 3 exemplaires de l’accord du conjoint commun en bien

**En cas d’affectation d’un bien indivis**

* 3 exemplaires de l’accord du ou des co-indivisaire(s)

*Si inscription au RM uniquement*

* Pièces nécessaires à l’immatriculation au Répertoire des Métiers

*Si inscription au RM et RCS*

* Pièces nécessaires à l’immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Frais :**

* 226 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 35,34 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce